

Rapport d'activité des services de l'Etat en Drôme

2017



EDITORIAL



Je suis heureux de vous présenter à travers ce rapport d'activité la synthèse des actions menées par les services de l'État dans la Drôme au cours de l'année 2017. Sans retracer de manière exhaustive l'ensemble de notre action, ce document s'inscrit dans une démarche d'échange et de transparence vis-à-vis des élus, des collectivités, des partenaires de l'administration, des associations, mais également de l'ensemble de nos concitoyens.

Ce rapport témoigne de l'implication constante de l'État au service des Drômois. Il illustre notre volonté de mettre en œuvre une action publique conciliant réponse aux enjeux du département et intérêt général, dans un esprit de concertation et de collaboration avec l'ensemble de nos partenaires.

L'année 2017 a été marquée par la mise en place d'évolutions notables au sein de la préfecture avec le plan « Préfectures nouvelle génération » impliquant notamment la délivrance dématérialisée des titres. Cette évolution atteste de la volonté de l'État de tenir compte des nouvelles possibilités offertes par le numérique pour fournir à l'usager un service rénové, mais aussi de renforcer ses moyens sur les politiques publiques prioritaires, au premier rang desquelles figure la sécurité.

La sécurité des personnes constitue en effet un enjeu central pour l'État. Grâce à la modernisation des dispositifs de gestion des risques, à des exercices de gestion de crise, à une meilleure information du public ou à une intensification des actions de prévention de la radicalisation, nous œuvrons sans relâche pour mieux protéger nos concitoyens.

Ce rapport démontre également notre engagement pour préserver les équilibres de notre territoire si contrasté. A titre d'exemple, notre accompagnement vers l'emploi et notre soutien aux entreprises a contribué à la baisse de 1,2 points du taux de chômage sur un an. Notre volonté d'accompagnement des projets locaux de développement s'est traduite par la signature de 10 contrats de ruralité, des actions en faveur des zones urbaines en difficulté et un soutien très important à l'investissement public. Pour consolider la solidarité et améliorer la cohésion sociale, nous avons élargi notre offre d'hébergement en faveur des demandeurs d'asile et renforcé nos dispositifs d'intégration des migrants. Pour permettre un meilleur accès aux soins pour tous, nous avons encouragé l'installation des professionnels de santé.

Cimenter le pacte social, agir pour le bien commun, servir le citoyen, c'est ce que tous les fonctionnaires de l'État s'efforcent de faire chaque jour. Vous pouvez compter sur notre énergie et notre volonté pour poursuivre les actions engagées au service des Drômois.

Eric SPITZ
Préfet de la Drôme

SOMMAIRE

- > *Assurer la sécurité, prévenir les risques et protéger* P4
- > *Favoriser une économie compétitive et faciliter l'accès à l'emploi* P9
- > *Aménager durablement le territoire* P11
- > *Consolider la solidarité et la cohésion sociale* P14
- > *Garantir la démocratie et préserver les valeurs de la République* P17
- > *Moderniser le service public et assurer la présence de l'État sur territoire* P19

ASSURER LA SÉCURITÉ, PRÉVENIR LES RISQUES ET PROTÉGER

SÉCURITÉ PUBLIQUE

• **La prévention de la radicalisation à caractère terroriste** a fait l'objet de nombreuses actions en 2017, initiées ou accompagnées par le cabinet du préfet – direction des sécurités – bureau de l'animation des politiques et des polices administratives.

Sept sessions de sensibilisation ou d'information ont notamment eu lieu, à destination des agents de l'Éducation nationale, de collectivités territoriales, missions locales et entreprises. Elles ont essentiellement porté sur la prévention de la radicalisation.

Par ailleurs, un comité composé, autour du préfet, des représentants des services et opérateurs de l'État compétents, s'est réuni plusieurs fois par mois. 108 signalements (initiaux ou récurrents), transmis via le numéro vert 0 800 005 696 ou auprès des institutions, y ont été examinés. Il s'est agi d'évaluer chaque situation et de déterminer la conduite à tenir, en liaison permanente avec le Parquet et les services administratifs.

Le préfet s'est aussi appuyé sur une cellule de suivi composée de nombreux partenaires (collectivités, organismes sociaux, associations, services de l'État...). Le but de cette cellule est d'accompagner des individus, jeunes et moins jeunes, vers un éloignement du discours complotiste ou radical.

Enfin, il est à noter que le préfet a fait procéder en 2017 à 3 perquisitions administratives. Depuis la sortie de l'état d'urgence, ce dispositif a été remplacé par celui des « visites domiciliaires », effectuées sous le contrôle du juge des libertés et de la détention de Paris.

• En terme de délinquance, l'année 2017 est marquée par des résultats encourageants

L'analyse des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie pour des faits commis dans la Drôme en 2017 permet de dresser un bilan de l'évolution de l'insécurité dans le département globalement favorable par rapport à l'année 2016, avec notamment une baisse du nombre des atteintes aux biens (-8,2%), ainsi qu'une diminution des atteintes volontaires à l'intégrité physique (-4,9%).

Cette action des forces de l'ordre sera renforcée en 2018 par la poursuite d'une recherche accrue de coopérations et de partenariats, en développant notamment les dispositifs de participation citoyenne, la vidéoprotection, la révision des conventions de coopération avec les polices municipales, la formation et l'accompagnement des chefs de projet Contrat local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD), ainsi que la recherche de partenariats avec les acteurs privés de la sécurité.

En outre, la Police de Sécurité du Quotidien sera mise en place.

• La création de la Direction des Sécurités

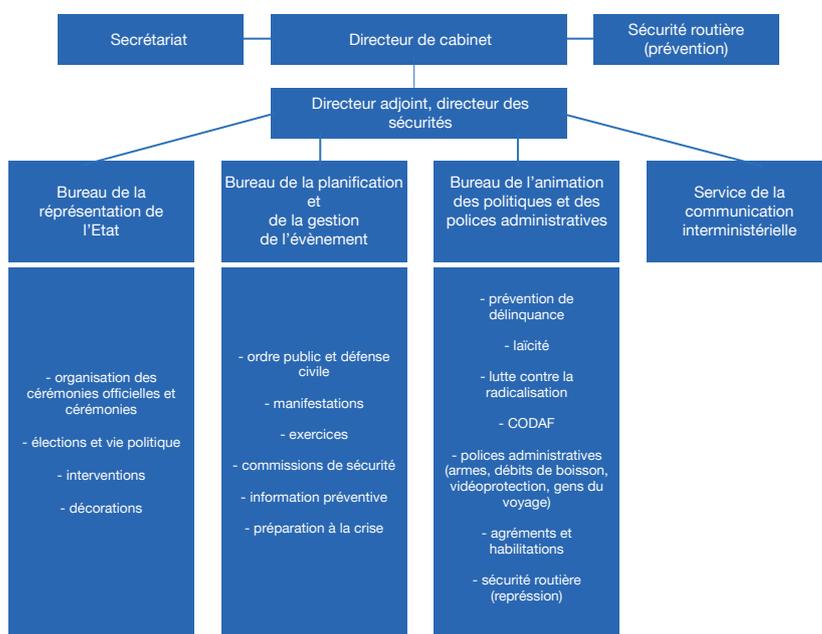
La multiplication des risques et la complexité croissante des situations de crise ont mis en exergue la nécessité de renforcer la complémentarité et la disponibilité des ressources, tant en matière de préparation et de gestion locale des crises que dans le domaine de la prévention de la délinquance.

La création d'une direction des sécurités traduit le renforcement du cabinet du préfet de la Drôme pour faire face à ces nouveaux enjeux.

En matière de sécurité, 4 périmètres d'intervention :

- 1- sécurité civile ;
- 2- sécurité intérieure ;
- 3- défense et sécurité nationale ;
- 4- sécurité routière.

Cette organisation intègre aussi la sécurité routière, sous l'angle de la répression et de la prévention. Elle s'appuie enfin sur la formation d'un vivier de personnels capables de participer aux différents centres opérationnels.



SÉCURITÉ CIVILE

• Une gestion des épisodes de pollution de l'air modernisée

Afin de limiter l'ampleur des épisodes de pollution et d'en prévenir les effets négatifs sur le plan sanitaire et économique, le dispositif existant de gestion des épisodes de pollution a été modernisé.

Le dispositif renouvelé permet ainsi :

- d'être plus exhaustif sur les différents types de pollution ;
- d'anticiper davantage les épisodes de pollution persistants pour les particules fines et l'ozone ;
- de maintenir des mesures d'urgence en cas de fluctuation des niveaux de polluants en deçà des seuils réglementaires lorsque les conditions météorologiques restent stables ;
- d'harmoniser les mesures d'urgence à l'échelle zonale, afin de garantir la cohérence territoriale de l'action de l'État lors des épisodes de pollution de grande ampleur ;
- de renforcer le rôle des préfets de département, en association avec les élus locaux ;
- de clarifier les modalités de la coordination interdépartementale.

Ainsi, les améliorations apportées garantissent un renforcement des procédures et clarifient le rôle de chacun. Ce dispositif est alors plus réactif, plus précis et plus efficace.



Crit'Air : le certificat qualité de l'air, un acte citoyen pour favoriser les véhicules les moins polluants

• Un Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies renouvelé



Dans l'intérêt de la sécurité des personnes, des biens, des activités économiques et sociales et des milieux naturels, le Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies 2017-2026 a fait l'objet d'une modernisation.

Il comporte un double objectif :

- la diminution du nombre de départs de feux de forêt et la réduction des surfaces brûlées ;
- la prévention des risques d'incendie et la limitation de leurs conséquences.

Il comprend un cadre d'évaluation, d'identification des actions et de planification de la politique de gestion du risque d'incendie de forêt. Il s'inscrit dans un aménagement global du territoire intégrant la forêt, mais aussi les zones urbaines, agricoles et naturelles.

Les actions comprennent, entre autres, le portage de projets de voirie et de points d'eau pour la défense des forêts contre les incendies et, sur la moitié sud du département, la bonne réalisation du débroussaillage obligatoire.

• Informer les publics sur les risques majeurs

Un nouveau dossier départemental sur les risques majeurs a été mis en place. Ce document de sensibilisation et de prévention recense toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs pouvant toucher le département (événements de très faible occurrence qui pourraient induire de lourdes conséquences humaines, économiques ou sociales).



Concrètement, il précise les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui peuvent être mises en œuvre pour faire face à ces risques. Il permet de :

- > dresser l'inventaire des risques majeurs ;
- > présenter les mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics ;
- > donner des conseils avisés aux personnes directement exposées aux risques.

En Drôme, les 367 communes du département sont concernées par au moins un risque majeur.

• S'exercer à la gestion de crise

Le 12 octobre 2017, un exercice départemental NOVI (nombreuses victimes) avec pour thème le risque NRBCe (nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique) a eu lieu sur le site du Palais des Congrès Sud-Rhône-Alpes de Châteauneuf-sur-Isère.



Le scénario était le suivant : dans la salle de ce bâtiment, plusieurs participants sont légèrement incommodés puis plus gravement. Dans le même temps, il est découvert une intrusion dans un des locaux techniques de cet établissement et la dispersion d'un produit.

Cela a été l'occasion de tester la capacité des différents services intervenants à prendre en charge un grand nombre de victimes dans un climat toxique, l'organisation des secours dans le cadre des différents plans arrêtés par la préfecture, la mise en place d'un confinement des victimes contaminées et l'utilisation des combinaisons NRBC.

Des centres de crise et de commandement ont été activés en préfecture, en mairie et sur site. Ce sont plus de 380 personnes qui ont été impliquées dans cet exercice qui a mobilisé un grand nombre de services de l'État et de partenaires.

• Contrôler les organismes d'accueil collectif de mineurs pour garantir leur sécurité

Dans le cadre d'un plan départemental pluriannuel de protection des mineurs en séjours de loisirs, la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) assure l'accompagnement et le suivi des organismes d'accueil collectif de mineurs.

L'État veille de la sorte à :

- la sécurité physique et morale des mineurs accueillis en vérifiant la télédéclaration des accueils collectifs de mineurs et en assurant une assistance téléphonique au quotidien, puis en effectuant des contrôles et des évaluations sur place. En 2017, la Direction départementale de la cohésion sociale de la Drôme a procédé à 52 contrôles, principalement pendant la saison estivale ;
- la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs en assurant tout au long de l'année l'information et le conseil sur la réglementation en vigueur et l'accompagnement des organisateurs, directeurs et animateurs, pour la bonne application sur le terrain (suivi sanitaire, responsabilité juridique, laïcité...), ainsi que la mise en œuvre du projet éducatif (activités sportives, théâtre, danse, photographie...). Ces actions ont pour objectif de professionnaliser et d'améliorer la prise en charge des mineurs au sein de ces centres d'accueils.

Les priorités de contrôle pour l'année 2017 ont porté sur les séjours avec hébergement, les séjours dirigés par des directeurs en cours de formation BAFD ou d'un diplôme professionnel, ou de nouveaux organisateurs, mais également les séjours se déroulant en moyenne montagne, en raison de la pratique fréquente d'activités physiques et sportives.

Aucune anomalie majeure qui aurait pu entraîner une fermeture de centre, une interruption de séjour ou une interdiction d'exercice au cours de la saison estivale n'a été relevée.

Partir en colo, c'est s'ouvrir aux autres





• Par des contrôles sanitaires dans la restauration

En 2017, sur les 600 contrôles réalisés par la Direction départementale de la protection des populations (DDPP), 162 restaurants commerciaux (soit 13 % des établissements déclarés) et 65 établissements de restauration collective (écoles, hôpitaux, maisons de retraite notamment) ont été inspectés afin d'y garantir le respect des règles d'hygiène.

En Drôme, les résultats de 397 contrôles effectués par les services de la DDPP de la Drôme ont été intégrés au site www.alim-confiance.gouv.fr.

• Par des contrôles alimentaires : contrôle des résidus de pesticides dans les fruits et légumes

La DDPP de la Drôme a recherché la présence de résidus de pesticides sur 39 échantillons issus de denrées d'origine végétale (fruits, légumes, céréales et épices) afin de vérifier leur conformité avec les réglementations nationale et européenne.

Le taux de non-conformité à la réglementation européenne s'élève à 2.5 % pour les plans dits « de surveillance », représentatifs du marché.



• Par des contrôles des nouvelles formes de vente

Avec plus de 200 000 sites marchands recensés début 2017, le commerce en ligne continue sa progression.

Les règles relatives à la vente à distance, entrées en vigueur en 2014, ont modifié fortement le régime juridique de ce secteur pour renforcer la protection des consommateurs.

Néanmoins, ces dispositions ne semblent pas encore totalement intégrées par les professionnels et des clauses abusives ont été relevées au cours de l'enquête menée par la DDPP de la Drôme.

Ainsi, sur les 46 sites de vente à distance drômois contrôlés, 32 présentaient des anomalies. 17 ont fait l'objet d'un avertissement et 15 d'une injonction de mise en conformité.

Cette action de contrôle sera poursuivie en 2018, compte tenu du fort taux de non-conformité relevé.



• Surveillance pendant des crises sanitaires : exemple de la fièvre catarrhale ovine

Le premier cas de fièvre catarrhale ovine a été identifié le 6 novembre 2017 sur un veau provenant d'une exploitation de Haute-Savoie. Dès lors, les départements limitrophes dans un rayon de 200 km sont passés en zone réglementée.

La Drôme est restée en zone indemne jusqu'au 31 décembre 2017.

Pendant cette crise, 31 élevages ont été placés sous surveillance. Au total, 833 bovins ont fait l'objet d'une prise de sang pour analyse.





• Le moustique *Aedes albopictus* et la lutte anti vectorielle

Au cours de l'année 2017, un plan national anti-dissémination du chikungunya, de la dengue et du virus zika a été mis en place. Décliné au niveau départemental par les services de l'Agence régionale de santé (ARS), et formalisé par l'arrêté préfectoral du 20 avril 2017, il définissait plusieurs modalités :

- des surveillances entomologique et épidémiologique liées à *Aedes albopictus* ;
- le renforcement des mesures de lutte anti-vectorielle ;
- des actions d'information et de formation à destination des collectivités, des professionnels de santé et du public ;
- l'intégration du risque vectoriel dans les politiques d'urbanisme.

Sur la saison de veille, du 1er mai au 30 novembre 2017, il est à noter que 12 cas d'arboviroses importés par le biais de voyageurs ont été signalés. Grâce à la rapidité de traitement de ces cas, aucune intervention majeure n'a été nécessaire.

A l'issue de la saison de veille 2017, 8 nouvelles communes drômoises sont à considérer comme colonisées par des populations de moustiques tigres. Le nombre de communes colonisées par le moustique tigre se porte donc à 23 pour le département de la Drôme en 2018. L'action de l'État est renforcée par le rôle des collectivités locales pour l'éducation sanitaire et les actions de promotion des bonnes pratiques d'élimination des gîtes auprès des populations.



• La lutte contre l'ambrosie

L'État prend en compte l'enjeu agricole par le biais d'une convention signée entre l'ARS et la Fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles (FREDON) afin de débiter un travail commun dans le domaine de la lutte contre l'ambrosie.

Plusieurs missions lui ont été confiées :

- le développement des liens entre acteurs du monde agricole et référents communaux et intercommunaux ;
- l'anticipation des situations de terrains touchés en vue de limiter la problématique ;
- l'information, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs agricoles et des collectivités ;
- la formation des partenaires en lien avec le domaine agricole.

Sur ce dernier point, deux sessions de formations ont été organisées en Drôme-Ardèche par des intercommunalités en lien avec l'État.

Au vu des bons résultats de ces sessions, d'autres intercommunalités souhaitent s'engager sur une organisation similaire.

• Assurer une veille sanitaire

L'année 2017 a été marquée par :

- un plus grand nombre de cas d'hépatites A que les années précédentes ;
 - une épidémie de grippe en EHPAD marquée (de mi-décembre 2016 à début 2017) mettant les hôpitaux en tension ;
 - quelques infections invasives à méningocoques ;
- d'où l'importance des campagnes de vaccination.**

À signaler également au titre de la veille sanitaire :

- aucun cas de zika (arbovirose) alors qu'il y avait de nombreux signalements l'année précédente du fait de l'épidémie qui sévissait au Brésil ;
- un cas de rage animale avérée (chauve-souris) ayant nécessité des mesures de prévention humaine.

FAVORISER UNE ÉCONOMIE COMPÉTITIVE ET FACILITER L'ACCÈS A L'EMPLOI

ÉCONOMIE

• Déplacement de M. Stéphane TRAVERT, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, au salon Tech&Bio

À l'occasion du salon Tech&Bio organisé pour la 4ème fois au lycée le Valentin à Bourg-lès-Valence, Stéphane Traver, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a pu rencontrer les acteurs locaux de l'innovation biologique.

Ce salon permet de découvrir l'ensemble des nouvelles techniques de production orientées en direction d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Durant deux jours, le salon Tech&Bio a vu le passage de 18 500 visiteurs.



• Une année riche en réformes visant à permettre le développement de nos entreprises

A ce titre, l'action de l'État est résolue : instauration d'un prélèvement forfaitaire unique à 30 % pour simplifier et attirer de nouveaux capitaux ; baisse de l'IS à 25 % pour le ramener dans la moyenne européenne ; transformation de l'ISF en IFI pour favoriser l'investissement productif ; suppression du RSI ; transformation du CICE en allègement de charges pérenne ; doublement dès 2018 des plafonds de revenus qui permettent aux micro-entrepreneurs de bénéficier d'un régime social et fiscal simplifié ; plan d'investissement massif pour former les demandeurs d'emplois et les jeunes peu qualifiés ; réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage...

• Une situation économique qui s'améliore

> De janvier à juin 2017, toutes activités confondues, le chiffre d'affaires des entreprises drômoises fut à la hausse par rapport à la même période de l'année précédente (+3,8%). Au niveau départemental, dans les trois secteurs clés considérés, l'évolution était inégale : augmentation de 2,6% dans l'industrie manufacturière, hausse de 6,8% dans la construction et croissance de 4,3% dans le commerce et la réparation automobile.

> L'investissement des entreprises du département de la Drôme est en hausse de 4,9% par rapport à la même période de l'année précédente.

> Les exportations drômoises, elles, accélèrent encore avec une hausse de plus de 12 % par rapport à l'année précédente.

Le chômage, enfin, semble refluer comme le montrent le nombre de déclarations préalables à l'embauche, en augmentation de 11 % sur un an, et le nombre d'emplois salariés qui ne cesse de croître (hausse annuelle de 1,4 %. À la fin du quatrième trimestre 2017, la Drôme comptait 127 970 salariés).

Cette embellie sur le marché de l'emploi est particulièrement visible dans le travail temporaire où le nombre d'intérimaires a cru de plus de 20 % sur un an, ce qui nous laisse à penser que l'amélioration des indicateurs pourrait se prolonger.

9,8%

taux de chômage
au 4e semestre de
l'année 2017

• Une cellule de veille économique pour anticiper les difficultés que pourraient rencontrer les entreprises du département

La cellule de veille économique, instance informelle d'informations, d'échanges et de réflexion, réunissant la DDFIP, l'UD-DIRECCTE, la Banque de France Drôme, l'URSSAF, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Mutualité sociale agricole (MSA) Ardèche Drôme Loire et BPI France, a vocation, en croisant les regards et les informations des différents acteurs présents, à anticiper, évaluer et hiérarchiser les situations à risques que pourraient connaître certaines entreprises du département. En intervenant le plus en amont possible à l'aide d'une détection des signaux faibles, la cellule de veille économique permet une véritable prévention des difficultés rencontrées par les entreprises.

La cellule de veille se distingue :

- du Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) qui est la structure locale ayant vocation à accueillir et à orienter les entreprises qui rencontrent des problèmes de financement. Il aide les entreprises en difficulté à élaborer et à mettre en œuvre des solutions permettant d'assurer leur pérennité et leur développement. Ainsi, il peut accorder, sous conditions, un audit permettant notamment de valider les hypothèses de redressement de l'entreprise ou un prêt permettant de financer sa restructuration.

- de la Commission des chefs de services financiers et des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) qui accorde aux entreprises en difficultés financières des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales en toute confidentialité.

• L'Etat contribue, par ses expertises et analyses, à la création d'emplois et au développement d'activités sur les bassins d'emploi impactés par les restructurations

Une convention cadre a été signée au niveau national entre l'Etat et Areva, groupe industriel français (devenu Orano à compter de janvier 2018) fournissant des produits et services pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial, pour la mise en œuvre de la revitalisation en France. Au niveau départemental, ce sont plus de 440 postes qui ont été supprimés. Cette convention se traduit par 4 décisions d'assujettissement à revitalisation prises par le préfet de la Drôme pour les entreprises Areva NC à Pierrelatte, Eurodif Production à Pierrelatte, Areva NP Sas et Areva NP Sas à Romans sur Isère (4 sociétés implantées en Drôme).

En 2017, une convention interdépartementale impliquant les départements de Vaucluse, du Gard, de l'Ardèche et de la Drôme, a été signée avec Areva pour une durée de trois ans, portant la fin de la convention de revitalisation au 3 octobre 2019. Les actions se structurent autour des axes suivants : des prêts à taux bonifiés ; des subventions pour des actions présentant un intérêt économique et social ou des projets de développement de formation ; un soutien visant à renforcer l'activité ; des avances remboursables au titre du soutien à la création d'entreprises ; des apports en compétences réalisées par des journées accomplies par des salariés d'Areva auprès de PME-PMI.

2 comités de suivi de la convention de revitalisation et 4 comités d'engagement assurant le suivi des actions par axes se sont tenus au cours de l'année 2017 dans le Sud Drôme, à Saint-Paul-Trois-Châteaux. L'Unité Départementale (UD) de la Direccte de la Drôme, par son service mutations économiques, et les UD de Vaucluse, du Gard et de l'Ardèche ont participé à la sélection des projets et à leur évolution voire leur enrichissement.



• L'Etat accompagne dans l'emploi des personnes en situation de handicap

À la fin du mois de novembre 2017, dans le cadre de la semaine nationale de l'emploi pour les travailleurs handicapés, le préfet de la Drôme a visité l'entreprise LMDES, située à Saint-Jean-en-Royans.

Ce fut l'occasion de porter une attention toute particulière à une entreprise qui intervient sur le secteur marchand et qui bénéficie, au titre de son statut d'entreprise adaptée, d'aides de l'Etat pour l'embauche de personnes reconnues handicapées (80 % du Smic pour chaque poste de travail). Elle fait ainsi l'objet d'un contrat

pluriannuel d'objectifs (nombre de postes aidés, objectifs en terme d'accompagnement social et professionnel). LMDES compte aujourd'hui plus de 40 salariés dont plus de 30 travailleurs handicapés.

L'État, via l'ARS, a apporté son soutien à l'association Planète Autisme par l'octroi d'une subvention en 2017 afin de conduire une expérimentation sur le territoire drômois. Ainsi, une plateforme d'expertise, d'accompagnement et de soutien a été développée. Elle permet d'apporter des réponses spécifiques aux personnes concernées par ce handicap et de sensibiliser l'environnement à la problématique de l'autisme. Cette expérience, conduite pour 3 ans, vise à terme l'accompagnement et le suivi de 15 bénéficiaires afin de permettre la construction d'un projet professionnel réaliste, de favoriser la recherche de terrains de stage, de former les jeunes et les adultes porteurs du handicap aux techniques de recherche d'emploi et également de former des tuteurs en entreprise.

• Mesures « emploi » 2017

> **Emplois d'avenir** : au 1er décembre 2017, la Drôme totalisait 376 emplois d'avenir, dont 113 dans le secteur marchand.

> **Contrats Initiative Emploi** : pour 2017, le nombre de CIE conclus est définitivement arrêté à 243 contrats.

> **Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi** : pour la Drôme, au 1er décembre 2017, 2 554 contrats ont été conclus (+ 120 CAE entre fin octobre et fin novembre 2017).

> **Contrats de génération** : 802 contrats de génération ont été enregistrés depuis le début de la mesure, soit 7% du total régional de 11 578 contrats.

AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

- > **13,8 millions €** de subventions pour soutenir les projets des collectivités
(7,4 millions € de DETR et 6,4 millions € de DSIPL)
- > **4,2 millions €** de subventions en faveur des **10** contrats de ruralité pour 44 opérations
 - > Un taux de conformité bactériologique des eaux supérieur à **99,8 %**

UN URBANISME DÉVELOPPÉ ET UN PATRIMOINE PROTÉGÉ

• L'État accompagne les collectivités dans la mise en valeur de leur patrimoine

La Drôme est riche de magnifiques édifices, qui participent à l'esthétique de nos villes et villages et contribuent à développer l'intérêt des touristes pour découvrir notre département. L'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) intervient pour la sauvegarde ou l'entretien du patrimoine et la mise en valeur des espaces protégés (abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et sites naturels).

En 2017, dans le cadre de cette mission, plusieurs communes du département ont été aidées pour la préservation et la restauration d'édifices ou pour la mise en valeur des rues et des espaces publics, dont :

- à Allan : soutien d'un projet de mise en valeur des ruines du vieux village protégé monument historique ;
- à Sauzet : projet de mise en valeur générale du village médiéval (intérieur de l'enceinte médiévale) proposé par l'UDAP en 2016, qui a permis à la commune de s'engager vers la restauration des ruines médiévales du château et la réfection des espaces publics du vieux village ;
- à Suze-la-Rousse : comme à Sauzet, l'État considère que le village de Suze-La-Rousse est un objectif majeur pour en faire « un second Grignan ». Pour ce faire, l'État travaille régulièrement avec la commune et le Département afin de faire aboutir à un projet de travaux de mise en valeur du village.
- Les Abbayes de Bouchet et Rochegude sont deux ensembles monastiques acquis récemment par les communes, pour lesquels l'UDAP a accompagné les mairies dans leurs projets de restauration et de mise en valeur.



Abbaye de Bouchet

En 2017, les communes de Mirmande et Montbrun-les-bains ont répondu à l'appel à projet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur les « plus beaux villages de France ».

Au cours de l'année 2017, l'UDAP a instruit 3124 dossiers d'autorisations d'urbanisme en espaces protégés (permis de construire, d'aménager et déclarations préalables), en hausse de 14 % par rapport à 2016.

• Les subventions d'investissement attribuées en 2017

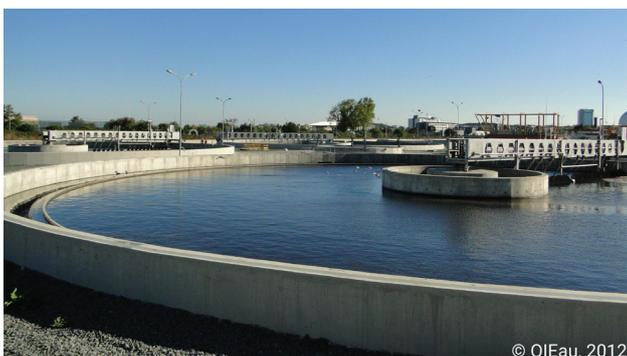
En 2017, le soutien de l'État à l'investissement public a été important avec 13,8 millions d'euros distribués pour soutenir les projets des communes et de leurs groupements.

133 opérations ont bénéficié d'une aide financière au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Les priorités étaient axées sur l'accessibilité, les projets scolaires, les travaux d'assainissement et d'eau potable. En 2017, cela correspond à un total de 7,4 millions d'euros.

Pour exemple, le financement de la construction d'une station d'épuration à Hauterives (125 000€ de DETR).

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIPL) a permis de financer 82 opérations sur le territoire drômois, représentant 6,4 millions d'euros d'investissement public :

- 2,92 millions d'euros ont accompagné des investissements en faveur, notamment, de projets tels que la transition énergétique, la rénovation thermique des bâtiments et la mise aux normes des équipements publics ;
- 3,45 millions d'euros ont permis de financer des opérations inscrites dans les contrats de ruralité.



© OIEau, 2012



Réunion d'information des instructeurs des collectivités

dans le cadre de la mise en place des nouveaux EPCI).

Au 27 mars 2017, tous les Plans d'occupation des sols (POS) anciens (une soixantaine en Drôme, y compris dans des communes importantes) sont devenus caducs, donnant lieu à avis conforme de l'État pour chaque délivrance d'autorisation. En appui des services des collectivités, la Direction départementale des territoires (DDT) s'attache à maintenir un contrôle de légalité prenant en compte des points importants de la réglementation et des enjeux prioritaires des politiques publiques tels que les risques naturels ou technologiques ou la lutte contre le mitage.

• L'État assure le contrôle de légalité des actes d'urbanisme

Jusqu'en 2014/2015, les actes d'autorisation de construire (à savoir les permis de construire et les déclarations préalables) étaient délivrés à 80% après instruction des services de l'État. Suite à une évolution de la réglementation, leur instruction est désormais assurée à 80% par les collectivités (soit les services municipaux, soit, de préférence, les services mutualisés

UN SOUTIEN À LA RURALITÉ



Signature du contrat de ruralité de Saint-Nazaire-en-Royans le 2 août 2017

• Avec les contrats de ruralité, l'État coordonne l'action publique dans les territoires

Créés en mai 2016, les contrats de ruralité ont pour vocation d'accompagner le financement des mesures en faveur de la ruralité et les investissements des collectivités locales dans les territoires, avec l'intervention de la dotation de soutien à l'investissement public. L'année 2017 représente la première année d'application de cette nouvelle contractualisation en faveur des territoires.

Chaque contrat, élaboré après un diagnostic présentant les atouts et les faiblesses du territoire, liste une ou plusieurs opérations s'inscrivant obligatoirement dans l'une des thématiques suivantes : l'accès aux services et aux soins, la revitalisation des bourgs-centres, l'attractivité du territoire, les mobilités, la transition écologique, la cohésion sociale.

Pour l'année 2017, la préfecture de la Drôme a engagé plus de 4 M€ de subventions en faveur des contrats de ruralité pour 44 opérations (3 641 463€ de dotation de soutien à l'investissement public, 1ère et 2ème enveloppe, et 599 622€ de DETR).

Au 31 décembre 2017, 10 contrats de ruralité ont été signés par le Préfet, ce qui représente 162 opérations, 118M€ d'investissement et 24M€ de cofinancements attendus de l'État pour la période 2017-2020.

• L'éducation nationale engagée en faveur d'une école rurale de qualité

Pour tenir compte du caractère rural fortement marqué sur une grande partie du territoire départemental, le préfet, le recteur de l'académie de Grenoble et le président de l'association des maires de la Drôme ont signé le 26 janvier 2017 la convention cadre pour un aménagement durable des territoires scolaires de la Drôme. Elle repose sur un diagnostic partagé servant de cadre au dialogue avec les élus locaux afin de construire une offre éducative rurale dynamique et attractive au regard de l'évolution démographique.

Trois territoires ont été identifiés comme pouvant faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de cette

convention au regard de leurs caractéristiques rurales fortes et de leur fragilité démographique : le secteur des Baronnies, le Diois et le Royans-Vercors.

L'apport de l'Éducation Nationale à ces territoires ruraux, par la mise en oeuvre de ces futures conventions territoriales, réside dans :

- le profilage d'un poste « ruralité » sur le territoire concerné avec une lettre de mission autour de la formation ;
- le renforcement des outils numériques sur le territoire afin de développer des pratiques innovantes et collaboratives ;
- l'implantation de dispositifs d'enseignement linguistique ambitieux et attractifs (par exemple, le dispositif EMILE) ;
- la liaison accrue avec le second degré et notamment les collèges ruraux de ces secteurs.

AMÉNAGER ET PROTÉGER

• Un bilan qualitatif des eaux en Drôme très satisfaisant

Le rapport européen relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour les années 2014 à 2016, qui présente un bilan quantitatif et qualitatif sur les eaux distribuées dans les réseaux de plus de 1 000 m³/jour ou desservant plus de 5 000 habitants, concerne 28 réseaux drômois, alimentant environ 66% de la population du département.

Globalement, ce rapport montre un bilan départemental très satisfaisant :

- Le taux de conformité bactériologique est excellent (> 99.8 %) : les 4 non-conformités observées parmi les 2200 analyses réalisées correspondent à des aléas de faible intensité (les prélèvements de recontrôle ont tous montré un retour rapide à une eau conforme à la réglementation) ;
- Le taux de conformité physico-chimique est excellent : les 8 non-conformités observées ont été ponctuelles.

La bonne qualité de l'eau nécessite la vigilance de tous pour lutter contre les pollutions diffuses, certains captages du département étant sensibles aux nitrates et pesticides. Des actions sont mises en œuvre pour préserver la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine : protection des captages, mesures agro-environnementales, traitement de l'eau, interconnexions des réseaux d'eau...

• Former et promouvoir la démarche d'urbanisme favorable à la santé dans les politiques publiques

Une journée de formation des EPCI compétents en planification des facteurs socio-économiques influant sur la santé et l'impact de l'aménagement du territoire sur la santé des populations s'est tenue le 17 octobre 2017, en lien avec l'observatoire régional de la santé.

Cette action a été construite sur la base des constats suivants :

- le besoin de clarifier les concepts santé et «Urbanisme favorable à la santé» (UFS) ;
- l'existence de preuves, mais peu ou mal traduites sur le terrain ;
- la santé globale trop peu prise en compte dans les documents d'urbanisme ;
- une meilleure prise en compte des déterminants environnementaux ;
- un fonctionnement cloisonné des institutions, voire des services d'une même institution ;
- une difficulté à prendre en compte des inégalités de santé.

L'objectif de cette action était de faire évoluer les pratiques actuelles et d'opérer des stratégies de décloisonnement en permettant une coopération entre les services issus des champs de la santé publique, de l'environnement et de l'urbanisme. Suite aux évaluations favorables de cette session, une autre session a été programmée le 1er juin 2018.

• Réglementer et améliorer la gestion de l'eau pour l'irrigation

Le 26 mars 2012, par arrêté inter-préfectoral Drôme-Ardèche, le Syndicat de la gestion de la ressource en eau de la Drôme (SYGRED) a été officiellement désigné



comme organisme unique de gestion collective pour l'irrigation agricole dans le bassin versant de la Drôme, classé en zone de répartition des eaux.

À cette fin, ce dernier a déposé en 2016 un dossier de demande d'autorisation de prélèvements d'eau pour l'irrigation. Ce dossier a fait l'objet d'une enquête publique et d'une présentation au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST). Ce projet s'inscrit dans une démarche nécessaire pour améliorer la gestion quantitative de l'eau sur le bassin en assurant l'adéquation entre les prélèvements et la ressource disponible.

Un arrêté d'autorisation unique de prélèvement d'une durée de 10 ans a été signé par le préfet en juillet 2017. Cette décision limite les prélèvements d'eau pour l'irrigation en période d'étiage (1er juin - 15 septembre) où les milieux sont les plus contraints dans les cours d'eau ou leur nappe d'accompagnement.

Dorénavant, le SYGRED procède à la répartition entre irrigants des volumes autorisés sur le bassin versant de la Drôme.

CONSOLIDER LA SOLIDARITÉ ET LA COHÉSION SOCIALE

- > 582 places d'hébergement dédiées aux demandeurs d'asile
- > 1,3 millions € en faveur des quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville
- > 1060 responsables d'associations accompagnés sur place

FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS

• L'installation des professionnels de santé dans le département encouragée

Les services de l'ARS poursuivent leur mission de déclinaison de la politique nationale dans le département en accompagnant les projets et en se mobilisant auprès de leurs partenaires pour encourager et faciliter les nouvelles installations. Cette politique est inscrite dans le projet régional de santé de l'ARS et constitue un de ses principaux enjeux.

Parmi ceux-ci figurent :

- les nouvelles aides conventionnelles ;
- la facilitation du cumul emploi/retraite des médecins libéraux afin de les maintenir sur le territoire ;
- la généralisation du contrat médecin adjoint qui permet aux jeunes médecins d'apporter un appui temporaire aux médecins exerçant en zone sous-dense ;
- le développement de coopérations entre professionnels de santé ;
- l'accompagnement et la mise en oeuvre de la télémédecine...

L'état des lieux actuel du déploiement de ces mesures est le suivant :

- maisons de santé pluri-professionnelles : 10 sont en fonctionnement, 2 sont en construction, 3 projets sont en cours et 3 projets sont en réflexion ;
- 3 projets de centres de santé polyvalents ont été lancés ;
- 20 nouveaux contrats démographiques ont été signés ;
- 3 jeunes médecins ont signé un contrat d'engagement de service public avec l'État pendant leurs études et se sont installés dans la Drôme. 2 nouvelles installations sont prévues en 2018 ;
- 14 contrats de praticien territorial de médecine générale ont été signés avec des médecins généralistes, dont 6 toujours actifs.

• Le développement des contrats locaux de santé

Qu'est-ce qu'un Contrat local de santé (CLS) ?

Le Contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en oeuvre des actions, au plus près des populations.



Le Contrat local de santé (CLS) 2012-2017 de la ville de Valence a fait l'objet d'une évaluation fin 2017 afin de mesurer l'impact de sa mise en place et d'être à même de préparer le 2^{ème} Contrat local de santé. Signé le 21 décembre 2012 entre sept acteurs de la santé (ville de Valence, ARS, Préfecture, conseil départemental, conseil régional, PAM, CAF), le CLS de Valence, premier à avoir été officialisé en ex-Rhône-Alpes, définissait la stratégie et les moyens mis en oeuvre pour la santé publique sur la période 2012- 2017, avec pour objectif central la réduction des inégalités de santé et la déclinaison, au niveau local, des orientations portées par le Projet régional de santé (PRS) 2012-2017.

Une véritable dynamique s'est engagée en Drôme puisque d'autres contrats locaux de santé sont soit signés (Romans), soit en cours d'élaboration (ville de Montélimar, communautés de communes du Diois et de Porte de DrômArdèche).

• Le développement d'une action bi-départementale Drôme-Ardèche pour améliorer le recours aux soins

Une démarche territoriale a été engagée afin de pallier aux difficultés rencontrées par la Drôme et l'Ardèche concernant le manque de médecins spécialisés notamment en Médecine physique de réadaptation* (MPR), pour des enfants et adultes handicapés pris en charge par les établissements et services médico-sociaux (ESMS).

Au regard des constats de carence d'avis médicaux MPR et de difficultés pour le recours en proximité au traitement par toxine botulique, un projet de territoire a été défini afin de permettre de couvrir la majorité des besoins du secteur médico-social et de mieux structurer l'offre hospitalière locale en termes de consultations spécialisées pour vérifier l'efficacité du dispositif.

Une évaluation par questionnaire a été engagée par les services de l'ARS en novembre 2017 et a montré globalement une satisfaction des ESMS d'Ardèche-Drôme concernant le recours aux avis de médecins MPR.

** La médecine physique et de réadaptation est une spécialité médicale qui assure des soins de rééducation et de réadaptation pour des patients atteints de handicap congénital ou acquis.*

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS



• Un accompagnement au plus proche des associations

Avec 27 000 associations déclarées, le département de la Drôme connaît une activité associative dense.

C'est dans ce cadre que l'État a mis en place les bureaux des associations implantés dans les sous-préfectures de Nyons et Die pour leur arrondissement respectif et à la DDCS pour celui de Valence.

Ces bureaux sont restés disponibles, dans un contexte de dématérialisation accrue des formalités administratives, pour répondre aux nombreuses sollicitations relatives à des les créations, modifications ou dissolutions d'association.

Les interrogations qui ont amené de nombreux dirigeants à faire appel à l'expertise des bureaux, soit par téléphone, soit sur place (près de 1060 responsables d'associations reçus) concernaient des difficultés internes de fonctionnement, une maîtrise insuffisante des outils informatiques ou des points juridiques ou de légalité.

Ces missions remplies par les bureaux sont importantes au regard du rôle de cohésion sociale que jouent par essence les associations en France.

L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES RÉFUGIES ET DES MIGRANTS

• Le dispositif d'accueil des migrants et des demandeurs d'asile étendu

Au 31 décembre 2017, la Drôme comptait 582 places d'hébergement dédiées aux demandeurs d'asile. Ce nombre marque une augmentation importante depuis cinq ans (+47%) et reflète la forte mobilisation de l'État pour améliorer sa capacité d'accueil et d'hébergement de ces publics.

L'année 2017 a été marquée par une difficulté majeure quant à l'hébergement de familles en demande d'asile qui ont afflué dans le département, avec l'installation d'un campement devant les locaux de la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile. Cette situation a pu être résolue au cours de l'été 2017 par une action forte et coordonnée de l'ensemble des services de l'État, de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et des services de la ville de Valence.

Parallèlement, afin d'améliorer sa réponse en matière d'hébergement des demandeurs d'asile, l'État poursuit son plan de développement de capacités d'accueil. Ainsi, un projet de développement de 50 nouvelles places a été mené à bien avec une ouverture réalisée en début d'année 2018 et deux appels à projets ont été lancés pour le développement de places d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile.

• L'intégration des migrants accrue

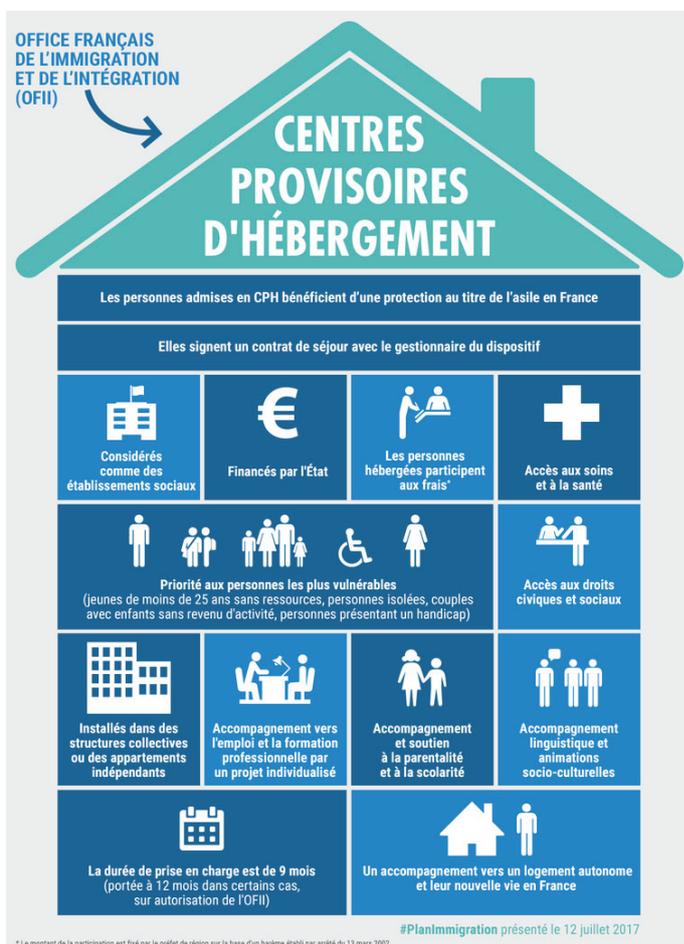
En 2017, le Préfet a lancé un appel à projets relatif au développement de places en Centre provisoire d'hébergement (CPH) pour les personnes ayant bénéficié de la protection internationale.

Les Centres provisoires d'hébergement ont ainsi vocation à héberger et accompagner sur une durée de 9 mois les personnes les plus fragiles.

L'accompagnement est global et concerne différentes thématiques : l'accès aux droits, la formation linguistique, la formation professionnelle, la recherche d'emploi, le logement, la scolarisation des enfants...

Les personnes hébergées participent financièrement à leur prise en charge.

Le seul dossier reçu en Drôme a été examiné par la commission d'appel à projets qui s'est réunie le 19 décembre 2017 et qui a émis un avis favorable.



LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS AU SEIN DE LA VILLE



En 2017, une enveloppe de 1 317 920 € a été dédiée aux actions de la politique de la ville en Drôme :
 - 13 % de ces crédits sont orientés vers l'emploi
 - 55% de ces crédits financent les programmes de réussite éducative.

Ces programmes s'adressent aux enfants de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux, sur les territoires dits quartiers prioritaires. En Drôme, en plus de ces crédits dédiés, 23 postes d'adultes relais sont déployés sur les 12 quartiers identifiés comme prioritaires.

Pour chaque contrat, une évaluation à mi-parcours est réalisée. Celle-ci a vocation, d'une part, à rendre compte de la mise en oeuvre et des résultats du programme d'actions et, d'autre part, à apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat. Par ailleurs, elle doit permettre de considérer la mise en oeuvre du processus de co-construction via, notamment, la mise en place des conseils citoyens.

Qu'est-ce que la politique de la ville ?

La politique de la ville désigne l'ensemble des politiques mises en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires.

Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, la politique de la ville requiert l'appui de tous les acteurs concernés pour agir simultanément sur tous les leviers : développement social et culturel, revitalisation économique, emploi, rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie, sécurité, citoyenneté et prévention de la délinquance, santé, lutte contre les discriminations...



Jardins partagés - quartier de Fonbarlettes - Valence

GARANTIR LA DÉMOCRATIE ET PRÉSERVER LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

DEVOIR DE MÉMOIRE

• Cérémonie commémorative de Vassieux en Vercors le 21 juillet 2017

Commémoration du 73ème anniversaire du martyre et des combats du Vercors.

A l'issue de ces cérémonies, le Préfet Eric Spitz a inauguré l'exposition « Visages du Vercors 1940-1945 » sur le territoire de la nécropole.



• Cérémonie du 73ème anniversaire de la Libération de la Drôme le 8 septembre 2017 à Mirmande

Extrait du discours du préfet : « Un jour, en parcourant sur internet les articles universitaires concernant la Résistance, je suis tombé par hasard sur des archives qui relataient le témoignage d'un laitier à La Chapelle-en-Vercors.

A la question « comment et pourquoi avez-vous rejoint un mouvement clandestin à partir de janvier 1943 ? », voici ce que répondit M. Mossière : « C'était un lundi. J'étais à La Chapelle-en-Vercors parce que c'était jour de marché aux bestiaux. Y'a un certain M. Victor qui m'a demandé si je voulais participer à la Résistance. Et bien, j'ai fait comme tout le monde, j'ai accepté ».



En écoutant cette réponse lapidaire, évidente, de M. Mossière, on perçoit que l'essence de la Résistance nous échappera toujours en partie ; que la meilleure façon de comprendre cet engagement est sans doute résumée par la phrase écrite sur un monument américain dédié aux soldats d'Iwo Jima : « uncommon value was a common virtue ». En ce temps-là, un courage hors du commun était une qualité commune. »

LES ÉLECTIONS EN 2017

• Deux élections nationales majeures en 2017

La première élection qui s'est déroulée sur le territoire national concernait l'élection du Président de la République le 23 avril (1er tour) et le 7 mai (second tour).

Puis, les citoyens étaient appelés aux urnes pour l'élection des députés de l'Assemblée nationale le 11 juin (1er tour) et le 18 juin (second tour). Sur la Drôme, quatre députés étaient à élire.

En terme d'organisation, pour les deux élections, l'acheminement des procès-verbaux et des listes d'émargement a été effectué par les services de gendarmerie et de police. Un schéma d'organisation pour la collecte et l'acheminement des documents par les mairies, via des brigades de gendarmerie relais, vers la préfecture avait été préalablement arrêté.

• Des élections partielles

En 2017, ont été organisées sur le département de la Drôme 5 élections partielles pour renouveler une partie du conseil municipal (suite à la perte d'au moins un tiers de ses membres) dans les communes suivantes : Saint-Martin-en-Vercors, Boulc, et Romeyer dans l'arrondissement de Die, Montségur-sur-Lauzon dans l'arrondissement de Nyons et Beauregard-Baret dans l'arrondissement de Valence.



11 et 18 juin 2017



GARANTIR L'UNITÉ DE LA RÉPUBLIQUE



• La lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans le sport

Avec près de 1800 associations sportives, la Drôme est un département dynamique, qui permet à de nombreux licenciés, en particulier les plus jeunes, de développer les valeurs du « vivre ensemble », en les sensibilisant au respect de l'adversaire, au respect des règles, à l'égalité de droit des pratiquants dans l'activité et au refus de toute forme de discrimination, basée sur le sexe, la religion, la couleur de la peau.

Dans le cadre du comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) anime un sous-groupe « sport » de réflexion et de mutualisation des pratiques et outils existants, avec le concours du comité départemental olympique et sportif de la Drôme, et les représentants des fédérations de football, handball, basketball et rugby.

De nombreuses actions ont été soutenues autour de l'observation des comportements, la formation des jeunes joueurs, la formation des dirigeants, la création d'outils destinés à prévenir les comportements déviants, et le fonctionnement des instances disciplinaires. En outre, un chantier autour des dérives du supportérisme a été ouvert.

• Protéger les femmes et promouvoir l'égalité hommes - femmes

Le 21 novembre 2017, le préfet a procédé à l'installation de la commission départementale de lutte contre la prostitution. Lors de cette commission, les services de l'État, les collectivités territoriales et des partenaires associatifs ont bénéficié d'une sensibilisation sur cette thématique, et ont étudié deux demandes d'engagement dans un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle qui ont reçu un avis favorable.

A l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, plusieurs actions ont été menées au cours de la semaine du 25 novembre :

- le 24 novembre, le préfet a accueilli dans les salons de la préfecture près de 80 personnes venues de tout le département pour le spectacle « *Lotus dans la tempête* » ;

- l'encart « *Refusez les violences conjugales, les adresses et contacts près de chez vous* » pour les cantons de Livron et Loriol a été présenté. L'opération vise à couvrir, à terme, tout le département. Ce livret s'adresse aux femmes victimes de violences conjugales, à leur entourage, et aux services de soutien et d'accompagnement ;

- la campagne internationale « *Ruban Blanc* » fut portée collectivement par un comité de pilotage réunissant l'État, les collectivités et les partenaires. En 2017, 749 agents ou élus de Valence-Romans-Agglomération ont bénéficié d'une sensibilisation à la lutte contre les violences faites aux femmes ;

- Des stages d'auto-défense ont été organisés dans le département, notamment à destination des adolescentes et des femmes des quartiers prioritaires de la ville.



Le 8 mars, lors de la Journée internationale des droits des femmes, a eu lieu le premier forum drômois des associations « Droits des femmes ». Cet événement, unique en son genre, a permis aux douze associations participantes de présenter leurs activités sur leur stand. Ce fut aussi pour elles l'occasion de créer de nouveaux contacts entre structures partenaires.

L'égalité entre les femmes et les hommes passe aussi par la diversification des choix professionnels. L'action « *Des métiers au féminin, en route pour* » s'est poursuivie en 2017 en abordant le secteur du nucléaire. Ce forum a réuni plus de 80 femmes, le 14 septembre à Pierrelatte, en présence de la sous-préfète de Nyons.

LA DÉMOCRATIE SANITAIRE

• La mise en place d'un Conseil territorial de Santé Drôme-Ardèche

Un conseil territorial de santé Drôme-Ardèche a été mis en place en 2017. Composé de 50 membres répartis dans 5 collèges (professionnels et offreurs des services de santé, usagers et associations d'usagers, collectivités territoriales ou leurs regroupements, représentants de l'État et organismes de sécurité sociale, et personnalités qualifiées), il assure sept missions principales : il veille à conserver la spécificité des dispositifs et démarches locales ; il participe à la réalisation du diagnostic territorial partagé ; il contribue au Projet régional de santé (PRS) ; il est informé des créations de plateformes territoriales d'appui à la coordination et contribue à leur suivi ; il est associé à la mise en œuvre du pacte territoire santé ; il donne un avis sur le projet territorial de santé mentale et dispose d'une compétence expérimentale.

MODERNISER LE SERVICE PUBLIC ET ASSURER LA PRÉSENCE DE L'ÉTAT SUR LE TERRITOIRE

> 190 000 € de recettes fiscales directes supplémentaires pour Valence Romans Agglomération grâce au concours de l'État
> 13 maisons de services au public ouvertes

ANCER L'ÉTAT DANS LE TERRITOIRE

• Un partenariat des Finances publiques et des collectivités locales renouvelé

En 2017, l'État a souhaité, de manière plus volontariste encore, poursuivre sa coopération avec les collectivités locales en matière d'optimisation des bases fiscales. Ainsi, une action avec la communauté Valence Romans Agglomération, suffisamment innovante pour être qualifiée de « modèle », a rapporté 190 000 € de recettes fiscales supplémentaires à ce territoire depuis le 1er janvier 2016.

Si cette coopération renforcée a contribué à améliorer l'information de la collectivité sur les produits de la fiscalité directe locale qui lui reviennent, elle permet également aux services de l'État de bénéficier d'une meilleure vision du territoire.

FACILITER LES DÉMARCHES DES ADMINISTRÉS

• La dématérialisation de l'examen du permis de conduire

L'externalisation de l'examen théorique du permis de conduire s'est achevée en 2017. Cinq opérateurs privés proposent désormais des épreuves d'examens aux candidats sur différents sites (Valence, Montélimar, Romans Sur Isère, Bourg Les Valence, Saint Paul 3 Châteaux, Tain l'Hermitage). Les candidats s'inscrivent directement sur les sites internet des opérateurs, sur des créneaux correspondant à leur disponibilité.



Des procédures visent à accélérer les délais d'inscription et à faciliter les démarches :

- Les évaluations sont désormais saisies sur tablette, ce qui permet au candidat de prendre connaissance des résultats de son examen pratique par voie dématérialisée et de télécharger le certificat d'examen du permis de conduire sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) 48 h après l'examen.
- La dématérialisation des procédures est également en vigueur pour les inscriptions des candidats à l'examen du permis de conduire, qui sont maintenant réalisées en ligne, évitant ainsi un dépôt de dossier « papier ».

• Les maisons de services au public

Créées essentiellement en milieu rural pour des usagers éloignés géographiquement des services publics, les maisons de services au public – qui sont au nombre de 13 dans le département de la Drôme – offrent aux habitants une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans leurs démarches de la vie quotidienne : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, énergie, prévention santé, accès aux droits, mobilité, vie associative...

• Points numériques et espaces numériques

Pour aider les usagers dans leurs démarches dématérialisées, la préfecture ainsi que les deux sous-préfectures ont été dotées, pour chacune d'entre elles, d'un point numérique.

Un agent titulaire ou un(e) volontaire en Service Civique accueille les usagers pour leurs faciliter la connexion avec les sites de l'agence nationale des titres sécurisés. Par ailleurs, certaines communes ont créé, dans le même but, des espaces numériques accessibles à leurs administrés ainsi qu'à celles et ceux se situant à proximité géographique.



• Au niveau national, la réorganisation des préfectures avec le Plan « préfectures nouvelle génération (PPNG)

Les préfectures et sous-préfectures sont le coeur de la représentation territoriale de l'État. Pour répondre aux attentes des citoyens et faire face aux défis majeurs auxquels la Nation est confrontée, notamment en matière de sécurité, leurs missions devaient être repensées. En outre, l'exercice de ces

missions devait être simplifié pour les usagers comme pour les agents du service public.

S'inscrivant dans le cadre de la revue des missions réalisée par le gouvernement, le PPNG a poursuivi un double objectif :

- > rendre aux Français un service de meilleure qualité ;
- > renforcer les 4 missions prioritaires des préfectures et sous-préfectures que sont :
 1. la gestion des crises ;
 2. la lutte contre la fraude documentaire ;
 3. l'expertise juridique et le contrôle de légalité ;
 4. la coordination territoriale des politiques publiques.

Ce plan met aujourd'hui en phase les missions des préfectures aux évolutions de la société en préservant et en recentrant l'échelon départemental sur son coeur de mission.

Concrètement, dans la Drôme :

Le PPNG a profondément modifié l'organisation de la préfecture et des sous-préfectures, avec :

1) la suppression de la mission de délivrance des titres d'identité et de circulation au profit de CERT

Bien qu'étant un département de plus de 500 000 habitants, la Drôme n'est pas siège d'un Centre d'expertise et de ressources titres (CERT). Les titres de la population drômoise sont traités grâce aux téléprocédures par des plateformes de départements voisins :

- carte nationale d'identité – passeports : CERT de St-Etienne et du Puy pour la région Auvergne-Rhône-Alpes
- permis de conduire : CERT de Grenoble et de Lyon
- Système d'immatriculation des véhicules (SIV) : CERT de Clermont-Ferrand.

2) le renforcement des missions prioritaires

Celles-ci sont constituées de :

- la sécurité des personnes et des biens et la gestion des crises ;
- l'expertise juridique, notamment le contrôle de légalité, la lutte contre la fraude documentaire ;
- l'animation des politiques publiques.

Le volet RH a eu une importance considérable : 4 000 postes concernés au niveau national (1 500 ETP employés dans les CERT, 1 000 ETP en renfort des missions prioritaires, 200 ETP sur des missions résiduelles et 1 300 ETP rendus en 2018 au budget de l'État).

En Drôme, 30 agents étaient concernés. Tous ont pu être replacés grâce à des mutations ou renfort de services.

Le nouvel organigramme de la Préfecture mis en place le 3 juillet 17 permet de constater l'évolution des missions :

- Le cabinet du préfet a été renforcé d'une direction des sécurités ;
- Le renfort des missions prioritaires a été réalisé (réfèrent fraude, renfort du contrôle de légalité – marchés publics et FPT) ;
- Un service de coordination des politiques publiques a été créé ;
- Les sous-préfectures ont connu également une transformation en se voyant confier des missions à compétence départementale afin d'assurer le maintien de leurs effectifs (à Die : la réglementation des habilitations funéraires ; à Nyons : le tourisme, les fourrières, les annonces judiciaires et légales, les domiciliations d'entreprises).

Depuis le 6 novembre 2017, les services des guichets sont fermés pour tous les titres.

Au 1^{er} janvier 2018 la réforme du PPNG est désormais aboutie.

Les usagers peuvent désormais se renseigner sur les procédures :

- carte nationale d'identité/passeports : à partir des mairies ;
- système d'immatriculation des véhicules / permis de conduire : en téléphonant au 3400 ou en se connectant au site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) ;
- la préfecture et les sous-préfectures avec leur point numérique ;
- les Maisons de services au public (MSAP) peuvent également les aider dans leurs démarches.

LES SERVICES DE L'ETAT EN DRÔME



Eric SPITZ
Préfet



Frédéric LOISEAU
Secrétaire
Général de la
préfecture



Sabry HANI
Directeur
de cabinet
du préfet



Christine BONNARD
Sous-Préfète
de Nyons



Patrice BOUZILLARD
Sous-Préfet
de Die



Jean-Luc DELPLANS
Direction
Départementale
des Finances
Publiques



Mathieu SIEYE
Direction des
Services
Départementaux
de l'Éducation
Nationale



Zhour NICOLLET
Délégation
Départementale
de l'Agence
Régionale
de Santé



Philippe ALLIMANT
Direction
Départementale
Des Territoires



Bernard DEMARS
Direction
Départementale
de la Cohésion
Sociale



Bertrand TOULOUSE
Direction
Départementale
de la Protection
des Populations



Dominique CROS
Unité Départementale
Direction Régionale des
Entreprises, de la
Concurrence, de la
Consommation, du
Travail et de l'Emploi



Gilles GEFFRAYE
Unité Inter-Départementale
Drôme-Ardèche de la
Direction Régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du
Logement



Philippe ARAMEL
Unité
Départementale de la
Direction Régionale des
Affaires Culturelles
Service territoriale de
l'Architecture et du
Patrimoine



Pierre-Olivier MAHAUX
Direction
Départementale
de la Sécurité
Publique



Colonel Lionel HERBETH
Groupement de
Gendarmerie
Départementale
de la Drôme



**Contrôle Général
Didier AMADEI**
Service
Départemental
d'Incendie et de
Secours



Franck TISON
Service
départemental de
l' Office National
des Anciens
Combattants et
Victimes de Guerre

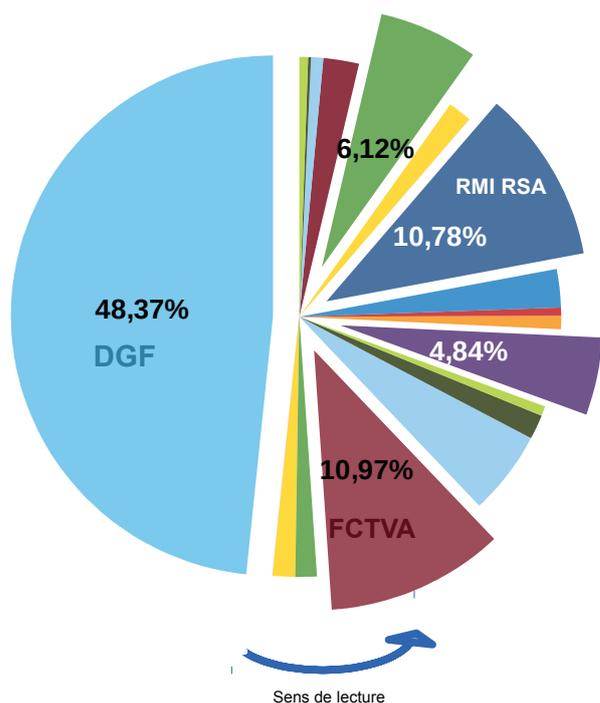


Benoît CHARENTON
Archives
Départementales
de la Drôme



Marie-Madeleine KOELSCH
Déléguée
Départementale aux
Droits des Femmes
et à l'Égalité entre les
femmes et les hommes

Dotations versées en 2017 aux collectivités territoriales de la Drôme : 344 226 878 € (communes, EPCI à fiscalité propre et Département)



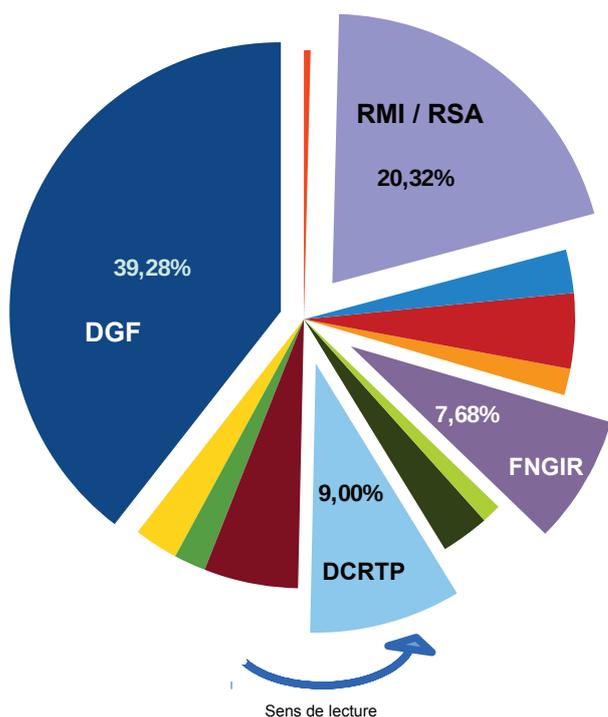
- DGF (dotation globale de fonctionnement) : 166,49 M€ (48,37%)
- DGF (dotation globale de fonctionnement) Département – charges représentant syndical : 0,01 M€ (0,004 %)
- FSD (fonds de solidarité départemental) : 4,77 M€ (1,39%)
- DGD (dotation générale de décentralisation) : 4,59 M€ (1,33%)
- FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) : 37,78 M€ (10,97%)
- DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) : 17,95 M€ (5,22%)
- DMTO (fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux) : 5,21 M€ (1,51%)
- DDEC (dotation départementale d'équipement des collèges) : 2,11 M€ (0,61%)
- FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) : 16,65 M€ (4,84%)
- FMDI (fonds de mobilisation départemental pour l'insertion) : 2,87 M€ (0,83%)
- FPIC (Fonds de péréquation des Ressources Intercommunales et communales) : 1,73 M€ (0,50%)
- DCP (dispositif de compensation péréquée) : 8,21 M€ (2,38%)
- RMI / RSA : 37,10 M€ (10,78%)
- FDPTP (ancien fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) : 0,05 M€ (0,01%)
- Dotation d'alimentation du FDPTP : 5,01 M€ (1,46%)
- Compensations d'exonération : 21,05 M€ (6,12%)
- FPDTADE (fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement) : 7,56 M€ (2,20%)
- Amendes de police (+ et - de 10 000 hab) : 2,58 M€ (0,75%)
- Dotation particulière « élu local » : 0,64 M€ (0,19%)
- Autres (Pve, radars automatiques, dotations titres sécurisés, DSI, DGE ...) : 1,86M€ (0,54%)

DONT



Prélèvements effectués par l'Etat sur les collectivités territoriales en 2017 : 35,92 M€ (CVAE, FPIC, FSD, DMTO, FNGIR).
Les prélèvements sont effectués sur les avances de fiscalité directe locale.

Dotations versées en 2017 au Département de la Drôme : 182 543 004 €



- DGF (dotation globale de fonctionnement) : 71,71M€ (39,28%)
- DGF (dotation globale de fonctionnement) charges représentant syndical : 0,01M€ (0,01%)
- FSD (fonds de solidarité départemental) solde : 4,77M€ (2,61%)
- DGD (dotation générale de décentralisation) : 3,44M€ (1,89%)
- FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) : 10,19M€ (5,59%)
- DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) : 16,42M€ (9,00%)
- DMTO (fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux) : 5,21M€ (2,86%)
- DDEC (dotation départementale d'équipement des collèges) : 2,10M€ (1,15%)
- FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) : 14,01 M€ (7,68%)
- FMDI (fonds de mobilisation départemental pour l'insertion) : 2,87M€ (1,57%)
- DCP (dispositif de compensation péréquée) : 8,20M€ (4,50%)
- Compensations d'exonération : 4,75M€ (2,60%)
- RMI / RSA : 37,10M€ (20,32%)
- Radars automatiques : 0,70M€ (0,39%)

Prélèvements effectués par l'Etat en 2017 : 8,26 M€ (CVAE, DMTO, FSD).
Les prélèvements sont effectués sur les avances de fiscalité directe locale.

Directeur de la publication : Eric SPITZ, Préfet de la Drôme

Conception et réalisation : Service de la coordination des politiques publiques,
Service départemental de la communication interministérielle,
Service de la reprographie

Préfecture de la Drôme
3 boulevard Vauban
26030 Valence Cedex 9

04.75.79.28.00

 prefecture@drome.gouv.fr



www.drome.gouv.fr



Préfet de la Drôme



@Prefet26